

Aux assises, le « fils ingrat » accusé d'avoir tué ses parents à coups de béquille en Vendée

Vendredi 31 mai, le procès de Xavier Derveaux s'est ouvert devant la cour d'assises de la Vendée. Cet homme, âgé de 39 ans, est accusé d'avoir tué son père et sa mère, dans leur maison de Notre-Dame-de-Riez, le 5 juin 2021.



Le quartier avait été bouclé quelques heures par les gendarmes car des armes se trouvaient dans la maison où le fils disait avoir tué ses parents. | OUEST-FRANCE Voir en plein écran
[Ouest-France](#) [Sacha MARTINEZ](#). Publié le 31/05/2024 à 13h29

Grande parka rouge, visage ovale, bouc taillé et touffe de cheveux blancs sur le haut de la tête, Xavier Derveaux ne semble guère impressionné par les questions de [la cour d'assises de la Vendée](#). Ce vendredi 31 mai, s'est ouvert le procès de [cet homme de 39 ans, accusé d'avoir tué son père et sa mère à coups de béquille](#) à Notre-Dame-de-Riez.

Dans la salle, la tension est palpable. Des enfants et petits-enfants des victimes se trouvent aux premiers rangs, les larmes aux yeux. C'est la première fois qu'ils revoient leur frère ou leur oncle. Celui, surtout, qui a reconnu avoir tué leur proche dans une scène d'une extrême violence.

Il déplace la voiture des parents pour faire croire à leur départ

[Le soir du 5 juin 2021, Xavier Derveaux, qui vit dans un mobile-home dans le jardin de ses parents, a des mots avec eux.](#) « Il dit que son père lui a mis un coup de béquille sur la tête, qu'il s'en est saisi et s'est acharné sur lui », résume le président de la cour d'assises, Franck Wastl-Deligne.

La chronologie des faits reste difficile à établir. Mais il s'en prend ensuite à sa mère. Avant de barricader la pièce à l'aide d'une porte et d'un fusil. Il déplace leur voiture à

deux kilomètres de là, pour faire croire à leur départ. Et attend son neveu, censé arriver le soir même, et que ses parents devaient aller chercher.

Ce n'est finalement qu'au petit matin du 6 juin que Xavier Derveaux avoue à son neveu « **avoir fait du mal** » à ses parents. Puis à un voisin, il dit carrément : « **Je les ai fumés** ». L'homme est interpellé par les gendarmes. Il reconnaît les faits en garde à vue. Et est placé en détention provisoire deux jours plus tard.

Dans son enfance, l'accusé a connu la violence de son père

Mais comment expliquer ce déferlement de violences. Une centaine de lésions ont été retrouvées sur le corps de Serge, 73 sur celui Chantal. Un massacre. Alors, ce vendredi matin, la cour d'assises s'est replongée dans la vie de l'accusé.

Son enfance dans l'Oise, au sein d'une famille recomposée. Sa mère, femme au foyer, qu'il « **adore** ». Son père, qui « **bosse à l'usine et frappe sa femme** ». « **Tous les week-ends, c'était apéro avec les copains. Et dès qu'ils étaient partis, il s'en prenait à ma mère** », souffle le trentenaire. Une version confirmée par l'un de ses frères. Mais pour toute la famille, les violences se sont interrompues après le divorce, puis le remariage, du couple.

Alors très jeune, Xavier cherche un travail. Il obtient un CAP cuisine en alternance. Et à 18 ans, il quitte la maison familiale pour s'installer avec sa compagne. L'idylle dure treize ans. Avant une longue dégringolade. « **Pourquoi êtes-vous retourné chez vos parents après la rupture si votre père était si violent ?** », s'interroge le président. « **On travaillait dans la même boîte avec ma compagne. Dix ans s'étaient écoulés. Les relations s'étaient apaisées.** »

« Nous vivons dans la peur, il vit à nos crochets »

Alors en 2013, Xavier Derveaux débarque chez ses parents en Vendée. En dépression après sa rupture, il se réfugie dans l'alcool et le cannabis. Puis finit par retrouver un travail et même un logement. Avant de s'effondrer de nouveau. « **Mes parents m'ont proposé d'acheter un mobile-home que je devais leur rembourser tous les mois** », assure-t-il à la barre.

Les périodes de travail s'espacent. Les relations avec ses parents s'ombragent. Après avoir refusé un travail que ses parents lui avaient trouvé, il avait même volé un chèque à sa mère. Chantal Derveaux avait déposé plainte à la gendarmerie.

Et voici ce qu'elle disait alors aux enquêteurs. « **Depuis février 2019, il sombre dans l'alcool et la fumette et ne veut pas travailler. Il m'a volé trois formules de chèques, dont un de 1 000 € envoyé sur son compte. J'ai de très mauvais rapports avec mon fils. C'est nous qui payons tout, il fait des menaces de porter atteinte à nos personnes. Nous vivons dans la peur. Il vit à nos crochets.** »

« Il avait des attentions pour tout le monde »

Un bien funeste présage. En visioconférence, une saisonnière avec qui il a travaillé deux saisons au camping dresse un portrait ambivalent de Xavier Derveaux. « **Il était vraiment gentil, avait des attentions pour tout le monde. Dans l'intimité, je dirais même qu'il était doux. À côté de ça, c'était aussi un pauvre type qui inventait des histoires pour en mettre plein la vue.** »

La jeune femme, qui a vécu quelques jours dans le mobile-home de l'accusé, s'était émue un jour où il avait « **envoyé bouler sa mère** ». « **On prenait le café chez eux. Elle lui avait fait ses papiers pour Pôle emploi et il l'avait insultée.** » Alors l'avocat général, Olivier Dubief, lui demande son point de vue sur le comportement de l'accusé avec ses parents.

La réponse est sans appel. « **On aurait dit un gamin pourri gâté, un fils ingrat. Il ne faisait jamais les courses et utilisait leur salle de bains. Quand il ne bossait pas, il jouait aux jeux vidéo.** » Cet après-midi, de nombreux témoins et experts seront entendus pour mieux comprendre comment le trentenaire a pu finir par tuer ses deux parents.

En Vendée, il avait tué ses parents à coups de béquilles : il sera jugé bientôt

Xavier Derveaux, 40 ans, avait tué ses parents le 6 juin 2021. Il va répondre de ses actes ce vendredi 31 mai et lundi 3 juin.



Xavier Derveaux, 40 ans, avait tué ses parents le 6 juin 2021. Il va répondre de ses actes ce vendredi 31 mai et lundi 3 juin. ©Adobe Stock/illustration
Par [Rédaction Challans](#) Publié le 28 mai 2024 à 12h05

Un double parricide sur la côte vendéenne, du jamais vu dans la juridiction des Sables-d'Olonne. C'est [ce dramatique fait divers qui était survenu le 6 juin 2021](#) dans une résidence de [Notre-Dame-de-Riez \(Vendée\)](#). Le fils, Xavier Derveaux avait reconnu être l'auteur. C'est à coups de béquilles qu'il a frappé à mort sa mère, 74 ans et son père âgé de 70 ans.

Une alerte lancée par le petit-fils

Le couple devait aller chercher leur petit-fils de 18 ans en provenance de la région parisienne, en co-voiturage jusqu'à [Aizenay](#), qui venait passer quelques jours de vacances. Inquiet de leur absence, le jeune homme contacte sa mère qui, à son tour en informe un membre de la famille résidant à quelques kilomètres de Saint-Hilaire.

[À lire aussi](#)

- [Vendée : un couple condamné pour avoir cassé les tibias de leur nourrisson de trois mois](#)

Tout s'enchaîne rapidement : sapeurs-pompiers et gendarmes arrivent sur place et se rendent vite à l'évidence. Dans la maison c'est l'horreur, les corps du couple de septuagénaires gisent sur le sol. Ils sont décédés.

Une première audience le 31 mai et le 3 juin

Logé dans un mobil-home dans le fond du jardin de ses parents, le fils est interpellé sans résistance. « Il ne présentera pas de difficultés pour avouer qu'il était l'auteur des faits », précise son avocat Me Francisco Segura. Ce dernier estimant « qu'outre la violence des faits il sera important devant la cour d'expliquer le contexte de vie familiale et les relations complexes qui ont toujours existé entre ce fils et ses parents » .

[À lire aussi](#)

- [Un accident d'aéronef fait deux blessés en Vendée](#)

Plusieurs membres de la famille se sont portés partie civile, ils seront représentés par Me Stéphanie Guédo. Pour cette audience des 31 mai et 3 juin, l'accusé sera extrait de sa cellule du centre pénitentiaire de Nantes où il est en détention provisoire.

Meurtre de son père et sa mère à coups de béquille en Vendée : chronique d'un « massacre » annoncé

Vendredi 31 mai s'est tenu la première journée du procès d'assises de Xavier Derveaux, accusé d'avoir tué son père et sa mère à coups de béquille, le 5 juin 2021, à Notre-Dame-de-Riez (Vendée). Deux meurtres que les proches redoutaient depuis des années. Et fait écho à l'histoire familiale.



Serge et Chantal Derveaux, âgés de 67 et 74 ans, ont été tués à coups de béquille par leur fils, Xavier, à Notre-Dame-du-Riez. | OUEST-FRANCE Voir en plein écran
Ouest-France [Sacha MARTINEZ](#). Publié le 31/05/2024 à 21h23

« **C'est la première fois que je constate un tel acharnement. On est à la limite du concevable** », observe le directeur d'enquête devant [la cour d'assises de la Vendée](#). Vendredi 31 mai s'est tenu le premier jour du procès de Xavier Derveaux. [Il est accusé d'avoir tué sa mère, Chantal, et son père, Serge, le 5 juin 2021, dans leur maison de Notre-Dame-de-Riez, à coups de béquille.](#)

Ce « **massacre** », selon les mots [d'un accusé qui a toujours reconnu les faits](#), tout le monde le redoutait. « **Il faut tout arrêter avant que ça ne finisse en meurtre** », prédisait un demi-frère de l'accusé. Car depuis plusieurs années, la situation entre le trentenaire et ses parents était explosive.

« **Tous les week-ends, mon père battait ma mère** »

Retour en 2013. La compagne de Xavier Derveaux le quitte après onze ans de vie commune. Il démissionne de son poste de cuisinier dans l'Oise. Et débarque chez ses parents, en Vendée. Une trajectoire difficile à imaginer quand l'accusé décrit son

enfance. « **Tous les week-ends, mon père battait ma mère.** » Il avait d'ailleurs quitté le domicile familial à 18 ans.

« **Pourquoi vous allez habiter chez eux si votre père était violent ?** », s'interroge le président Franck Wastl-Deligne. « **Dix ans après mon départ, ça allait mieux avec mon papa. Quand ils m'ont proposé de m'aider, j'ai accepté.** » En pleine dépression, Xavier Derveaux se réfugie dans l'alcool et le cannabis.

Malgré tout, les premiers mois se passent plutôt bien. Le trentenaire finit par retrouver un emploi et appartement. Mais tout s'écroule au bout de quelques années. En 2019, Serge et Chantal s'endettent pour acheter un mobile-home qu'ils installent sur leur terrain pour leur fils. « **Je payais un loyer tous les mois pour les rembourser** », insiste l'accusé.

« **On aurait dit un gamin pourri gâté, un fils ingrat** »

C'est là que tout se dégrade. Xavier Derveaux travaille de moins en moins. Il passe ses journées à « jouer aux jeux vidéo » . S'invite chez ses parents à toute heure. Se sert dans les placards. « **On aurait dit un gamin pourri gâté, un fils ingrat. Il ne faisait jamais les courses et utilisait leur salle de bains** », témoigne une saisonnière qui a vécu avec lui.

Le loyer de 400 € devient 300 €. « **Puis à peine 150 €** », note Olivier Dubief, l'avocat général. Un jour, en repréailles à une coupure de courant, il se retranche chez ses parents et menace de leur tirer dessus.

La même année, sa mère dépose plainte contre son fils, après le vol d'un chèque de 1 000 €. « **J'ai de très mauvais rapports avec mon fils. Il fait des menaces de porter atteinte à nos personnes. Nous vivons dans la peur** », raconte Chantal Derveaux lors de son dépôt de plainte.

« **Dès le premier coup, j'ai compris que je n'arrêterai pas** »

De son côté, l'accusé estime que ses parents lui « **faisaient toujours des reproches pour rien** ». Une réflexion à mettre en perspective avec l'analyse de l'enquêtrice de personnalité. « **Il a un fort sentiment de persécution. Il est persuadé son entourage cherchait à lui nuire.** »

Sa mère avait d'ailleurs confié à une voisine : « **J'espère que je ne serai pas là le jour où ça va exploser.** » Le 5 juin 2021, Xavier Derveaux tue ses parents à coups de béquille après une dispute au sujet « d'un tas de bois » . Quelques heures plus tard, son neveu arrive en Vendée. Une surprise de ses parents pour lui « **remonter le moral** ».

Il finit par lui avouer « **avoir fait du mal** » à ses grands-parents, dont les corps gisent à quelques mètres. Les gendarmes l'interpellent le lendemain. « **Dès le premier coup, j'ai compris que je n'arrêterai pas. Les personnes que vous entendrez vous diront que ça allait arriver** », avoue-t-il en garde à vue.

Le grand-père de l'accusé avait aussi tué sa propre mère

Incarcéré pour la première fois de sa vie, Xavier Derveaux marche, malgré lui, dans les pas de ses aïeux. Un oncle maternel qui avait tué une pharmacienne. Et un grand-père paternel qui avait tué sa mère. Un matricide donc. Le même crime pour lequel il est aujourd'hui poursuivi. Une coïncidence dramatique autant qu'une répétition de l'histoire familiale.

Toute l'audience, l'accusé reste stoïque. Malgré la diffusion des corps ensanglantés de ses parents. Malgré le témoignage apeuré de son neveu. Ce n'est qu'en toute fin d'audience qu'il craque, quand son ami et voisin, à qui il a avoué « **avoir massacré ses parents** », témoigne à la barre. « **Merci pour ce que tu as fait pour moi et mes parents** », lâche-t-il, avant de pleurer. L'audience reprendra, lundi 3 juin, par l'interrogatoire de l'accusé.

Meurtre de son père et sa mère à coups de béquille en Vendée : Xavier Derveaux condamné à perpétuité

Dernier jour du procès de Xavier Derveaux, accusé d'avoir tué ses deux parents à coups de béquille dans leur maison de Notre-Dame-de-Riez le 5 juin 2021, devant les assises de la Vendée. Incapable d'assumer le meurtre de sa mère, le trentenaire a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, ce lundi 3 juin.



C'est dans cette maison de Notre-Dame-de-Riez que Serge et Chantal Derveaux ont été tués par leur fils le 5 juin 2021. | OUEST-FRANCE Voir en plein écran

Ouest-France [Sacha MARTINEZ](#). Modifié le 03/06/2024 à 23h28 Publié le 03/06/2024 à 21h44

« Pour moi, je ne frappe pas ma mère. Je ne m'en souviens pas. Peut-être que j'ai confondu les deux corps », tente Xavier Derveaux, 39 ans, devant [la cour d'assises de la Vendée](#). Ce lundi 3 juin, au dernier jour de son procès pour [les meurtres de son père, Serge, et sa mère, Chantal, à coups de béquilles à Notre-Dame-de-Riez le 5 juin 2021](#), l'accusé continue de se protéger d'une vérité trop lourde à porter.

Pour Xavier Derveaux, impossible d'assumer les 73 coups portés sur le corps de sa mère, gisant au sol. « **Ce que j'ai fait est horrible. Il n'y a pas d'autre mot.** » Alors le président de la cour d'assises, Franck Wastl-Deligne, essaie de faire cheminer le trentenaire. Il reprend ses déclarations en garde à vue et devant le juge d'instruction. « **J'étais déshydraté, je ne savais pas ce que je disais** », ose-t-il.

Il jette des fraises pourries sur les dépouilles de ses parents

Le président de la cour d'assises hausse le ton. « **Vous avez dit que vous les avez massacrés, que vous vous étiez acharné, que ça s'était arrêté quand vous étiez épuisé.** » Le trentenaire bafouille et peine à répondre.

Il s'interroge aussi sur un geste de l'accusé. Celui qui illustre toute la violence symbolique du crime. « **Vous allez dans le frigidaire. Vous prenez des fraises pourries. Et vous les jetez en direction de leur corps.** » Cette scène, Xavier Derveaux la garde en mémoire. Mais il ne se l'explique pas. Elle fait pourtant écho à l'ensemble de l'audience.

L'accusé « schizophrène » ou « mythomane » ?

D'abord, à la personnalité victimaire de l'accusé. Il s'est décrit comme « **l'esclave de ses parents** » à plusieurs reprises. Ensuite, à sa psychologie « schizophrénique » pour l'experte et « mythomane » pour ses proches.

La psychologue, qui l'estime « **dangereux** », craint une récurrence sur d'autres proches. La dernière petite amie de Xavier Derveaux raconte ses « **propos délirants** » comme le soir où il dit être « **le fils caché de Macron** ».

Il faut dire que depuis deux ans, l'accusé avait sombré dans l'alcool. Il ne travaillait plus. Et payait à peine 150 € de loyer pour rembourser le mobile-home acheté par ses parents et installé dans leur jardin. « **Les personnes que vous entendrez vous diront que ça allait arriver** », a même avoué le trentenaire en garde à vue.

« Avant sa naissance, il y avait du sang à l'arrière-plan »

Cette quasi-destinée, Francisco Segura, avocat de l'accusé, l'a plaidée. « **Avant même la naissance de Xavier [Derveaux], il y avait du sang à l'arrière-plan de la famille.** » Il fait ici référence à cet oncle maternel qui a tué une pharmacienne. Et surtout ce grand-père paternel meurtrier, lui aussi, de sa propre mère. « **Le crime, dans la famille, est quelque chose de réel. De possible.** »

À cet héritage criminel s'ajoute une enfance marquée par la violence de son père sur sa mère. « **Oui, les faits sont graves, mais il a toujours vécu dans la terreur de son père.** » Il y a aussi l'ombre d'une pathologie mentale, dont les experts psychiatres n'ont trouvé aucune trace. « **Si l'expertise avait été faite plus tôt, peut-être auraient-ils trouvé quelque chose.** »

« L'acte est fou. Pas le bonhomme. »

Une analyse opposée à celle de l'avocate des parties civiles, Stéphanie Guedo. « **L'acte est fou. Pas le bonhomme.** » D'ailleurs, elle remarque que malgré le suivi psychiatrique dont il dispose en détention, Xavier Derveaux s'est peu remis en question. « **Même en trois ans, sans alcool et sans cannabis, on n'avance pas. C'est toujours la faute à papa.** »

Elle se fait la voix de cette demi-sœur plongée un temps dans le coma après avoir refusé de s'alimenter. De ce neveu qui a cru mourir lorsque son oncle lui a

avoué « **avoir fait du mal à ses grands-parents** », le soir du crime. « **Ils ont eu la même enfance, pas les mêmes conséquences.** » Et de demander ce qu'il reste de Serge et Chantal. « **Il a tué des avenir. Autant que des souvenirs.** »

« **Pour exister, il a eu besoin de supprimer l'autre** »

Dans cette fin de procès, le réquisitoire de l'avocat général, Olivier Dubief, marque les esprits. « **Il a démontré sa volonté d'anéantir leur corps, leur visage, de les déshumaniser, en jetant à la tête de sa mère une barquette de fraises pourries. C'est un livre ouvert de la haine exercée par Xavier Derveaux sur ses parents.** »

Au-delà de l'atrocité des actes, le représentant du ministère public insiste sur la personnalité de l'accusé. « **Ce n'est pas le Tanguy du film comique, c'est une version alcoolique, droguée, oisive et ingrate. Son père, il veut qu'il se bouge plutôt qu'il attende que sa vie s'écoule au fond d'une bouteille de whisky.** »

Et de livrer son intime conviction : « **Il n'existait qu'en tant qu'enfant martyr. Pour exister, il a eu besoin de supprimer l'autre. Ses parents ont été le catalyseur de son déchaînement de fureur. Pensez-vous qu'un jour il puisse revenir dans notre société sans constituer un danger pour autrui ? Moi pas.** » Olivier Dubief requiert la réclusion criminelle à perpétuité, avec 22 ans de sûreté.

Xavier Derveaux condamné à la réclusion criminelle à perpétuité

La cour d'assises suit les réquisitions de l'avocat général. « **L'intention des meurtres était établie par la localisation et le nombre de coups. Pour ce qui est des actes de torture et de barbarie, la cour a considéré qu'au moment des faits vous avez eu l'intention de nier toute dignité humaine à vos parents** », précise Franck Wastl-Deligne.

Xavier Derveaux est également condamné à un suivi socio judiciaire de 5 ans, à sa sortie de détention. Il devra travailler, suivre des soins et aura l'interdiction d'entrer en contact avec les parties civiles. « **L'extrême gravité des faits, votre dangerosité en termes de récidive et vos déclarations peu évolutives sur les faits nous ont poussés à prendre la peine la plus grave du Code pénal** », conclut le président de la cour d'assises de la Vendée.